

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI, 24 OCTOBRE 2023 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR
4. AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 2023-SP-198 - Déblaiement de la neige, épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues des secteurs 8 et 9 pour une période d'un (1) an - 2023-0610 (TP-AB)
 - 4.2 Renouvellement de l'Entente de développement culturel 2024 avec le ministère de la Culture et des Communications - 2023-0580 (ACL-KCG)
5. RÉGLEMENTS
 - 5.1 Avis de motion et présentation des projets de règlements
 - 5.1.1 179-18 - Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement afin de mettre à jour la liste des rues de moins de huit (8) mètres et les normes de stationnement en période hivernale pour celles-ci
 - 5.1.2 636 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'amélioration ou la réfection de chaussées, la construction ou le prolongement de trottoirs, pistes cyclables ou sentiers polyvalents et une dépense et un emprunt d'un montant de 2 550 200 \$ à ces fins
 - 5.1.3 637 - Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 616 000 \$ à ces fins
 - 5.1.4 638 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection et d'amélioration d'immeubles municipaux et l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques pour une dépense de 3 210 000 \$ ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins
 - 5.1.5 639 - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements dans les parcs de la Ville pour des dépenses de 2 700 000 \$ et un emprunt de 1 610 000 \$ à ces fins
 - 5.1.6 640 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'eau potable et au traitement de l'eau ainsi qu'un emprunt de 3 270 000 \$ à ces fins
 - 5.1.7 641 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations en matière de technologie de l'information ainsi qu'un emprunt de 646 800 \$ à ces fins
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois d'octobre 2023.

Marc Giard

M^e Marc Giard, greffier